



Dérapages illibéraux en Roumanie : la pseudo-réforme de la justice ?

Adrian-Gabriel Corpădean

Faculté d'études européennes,
Université Babeș-Bolyai de Cluj-Napoca, Roumanie
adrian.corpadean@ubbcluj.ro
<https://orcid.org/0000-0003-4507-2836>

Mihaela-Adriana Oprescu

Faculté d'études européennes,
Université Babeș-Bolyai de Cluj-Napoca, Roumanie
mihaela.oprescu@ubbcluj.ro
<https://orcid.org/0000-0002-6005-281X>

Reçu le 30-09-2024 / Évalué le 30-10- 2024 / Accepté le 18-11-2024

Résumé

La transition démocratique de la Roumanie a été marquée par des turbulences, malgré l'engagement inébranlable de toutes les principales forces politiques en faveur de l'intégration à l'UE et à l'OTAN. Néanmoins, après son adhésion à l'UE, le pays a connu un glissement antidémocratique majeur, sous la forme des soi-disant réformes judiciaires tentées par le gouvernement de Viorica Dăncilă, entre 2018 et 2019. Cette étude analyse la nature des mesures envisagées, tout en soulignant les critiques généralisées qu'elles ont suscitées, tant au niveau de l'UE qu'au sein de la société civile et des forums juridiques, comme un signe de résilience démocratique dont fait preuve le peuple roumain. Plusieurs évaluations techniques montrent les conséquences potentielles des mesures sur la lutte contre la corruption, dans le contexte d'un moment complexe pour le pays, alors qu'il était sur le point de prendre la présidence tournante du Conseil de l'UE. Les conséquences de cette tentative avortée ont été considérables, notamment la chute du gouvernement Dăncilă, et ont différencié la position de la Roumanie à l'égard de l'illibéralisme de celle des autres États membres du centre-est de l'UE.

Mots-clés : réforme judiciaire, illibéralisme, anti-corruption, État de droit

Derapaje iliberale în România : pseudo-reforma justiției ?

Rezumat

Tranziția democratică a României a fost afectată de tulburări, în ciuda urmăririi unui angajament neclintit față de integrarea în UE și NATO de către toate forțele politice majore. Cu toate acestea, după ce a devenit membră a UE, țara s-a confruntat cu un

derapaj antidemocratic major, sub masca așa-ziselor reforme judiciare încercate de guvernul Viorica Dăncilă, între 2018 și 2019. Acest studiu analizează natura măsurilor preconizate, subliniind totodată criticile pe scară largă iscate de acestea, atât la nivelul UE, cât și în cadrul societății civile și forurilor juridice, ca semn al rezilienței democratice manifestate de poporul român. Mai multe evaluări tehnice arată potențialele consecințe ale măsurilor vizând lupta împotriva corupției, plasate pe fondul unui moment complex pentru țară, care era pe punctul de a prelua președinția rotativă a Consiliului UE. Consecințele acestei încercări eșuate au fost ample, incluzând căderea guvernului Dăncilă, și au diferențiat atitudinea României față de iliberalism de cea a altor state membre central-răsăritene ale UE.

Cuvinte-cheie : reformă judiciară, iliberalism, anticorupție, stat de drept

Illiberal slippages in Romania: pseudo-justice reform?

Abstract

Romania's democratic transition was marred by turmoil, despite the pursuit of an unshaken commitment to EU and NATO integration by all major political forces. Nevertheless, after becoming an EU member, the country met with a major antidemocratic slip, in the guise of the so-called judicial reforms attempted by Viorica Dăncilă's government, between 2018 and 2019. This study analyses the nature of the measures envisioned, while emphasizing the widespread criticism prompted by them, both at EU level and within the civil society and legal forums, as a sign of democratic resilience exhibited by the Romanian people. Several technical assessments show the potential consequences of the measures on the fight against corruption, set against the background of a complex moment for the country, as it was on the point of taking over the rotational presidency of the Council of the EU. The consequences of this failed attempt have been widespread, including the fall of the Dăncilă government, and have differentiated Romania's stance towards illiberalism from that of other East-Central EU member states.

Keywords: judicial reform, illiberalism, anticorruption, rule of law

1. Contexte¹

La transition de la Roumanie du communisme à la démocratie a été marquée par des bouleversements importants, caractérisés par des

¹ Recherche soutenue par le projet Brâncuși Roumanie-France UEFISCDI, PN-IV-P8-8.3-PM-RO-FR-2024-0165 « La crise des institutions et l'avenir de la démocratie libérale : diagnostics et thérapies possibles à partir des exemples français et roumain », CRIDEM, Faculté d'études européennes, Université Babeș-Bolyai de Cluj-Napoca, Roumanie.

L'article a été élaboré dans son intégralité par les auteurs. Le contexte et les conclusions ont été rédigés par Adrian-Gabriel Corpădean, tandis que les chapitres dédiés à la réforme de la justice et à la critique de la réforme judiciaire en Roumanie ont été rédigés par Mihaela-Adriana Oprescu.

protestations, des « minériades » et l'absence de lustration. La révolution a commencé en décembre 1989 par de vastes manifestations contre le régime de Nicolae Ceaușescu, qui ont abouti à son renversement et à son exécution. Cependant, après ce moment, le pouvoir a été largement conservé par les membres de l'ancienne élite communiste, ce qui a alimenté le mécontentement de la population. Les « minériades », une série d'interventions violentes de mineurs de Valea Jiului mobilisés pour réprimer l'opposition ou influencer les résultats politiques, ont mis en évidence la fragilité de la transition. La plus tristement célèbre s'est produite en juin 1990, lorsque des mineurs, appelés à Bucarest par le gouvernement dirigé par Ion Iliescu, ont brutalement attaqué des manifestants pacifiques réclamant des réformes démocratiques, laissant dans leur sillage des morts, des blessés et des destructions massives (Iliescu, 2024). Ces événements ont mis en évidence l'influence persistante des anciennes structures de pouvoir et la manipulation des groupes vulnérables à des fins politiques. Les problèmes ont été aggravés par le fait que la Roumanie n'a pas mis en œuvre la lustration, qui a permis à d'anciens fonctionnaires communistes et à des collaborateurs de la police secrète de conserver des postes de pouvoir au sein du nouveau gouvernement. Ce manque de responsabilité a sapé la confiance du public dans les institutions démocratiques, a perpétué les divisions sociales et a ralenti la consolidation démocratique du pays. La transition a été compliquée aussi par les difficultés économiques, notamment la pauvreté généralisée, le chômage et la corruption, alors que le pays s'efforçait de réformer son économie centralisée. Ces défis ont retardé les progrès de la Roumanie, mais le pays a finalement poursuivi des réformes significatives, franchissant des étapes importantes telles que l'adhésion à l'OTAN en 2004 et à l'Union européenne en 2007, ce qui a montré clairement son engagement en faveur de la transformation démocratique et économique en dépit de ses débuts turbulents.

La déclaration de Snagov, adoptée en 1995, avait marqué un tournant dans l'unité politique de la Roumanie, puisque toutes les forces politiques, y compris les partis nationalistes traditionnellement sceptiques à l'égard des influences extérieures, s'étaient réunies pour soutenir l'objectif stratégique d'intégration européenne du pays. Cet accord répondait aux aspirations de la Roumanie à rejoindre l'Union européenne et reflétait une reconnaissance

collective de la nécessité de réformes profondes pour satisfaire aux critères d'adhésion. Malgré les différences idéologiques et les conflits politiques internes, la déclaration a signifié un rare consensus autour d'une vision commune de l'avenir de la nation. Elle souligne les engagements en faveur de la consolidation démocratique, de la modernisation économique et de l'alignement sur les normes européennes dans des domaines tels que la gouvernance, la justice et les réformes du marché. L'inclusion des partis nationalistes dans ce consensus a été particulièrement significative, car elle a démontré que même les factions traditionnellement méfiantes à l'égard des institutions supranationales comprenaient les avantages plus larges de l'adhésion à l'UE. (Corpădean, 2017)

La justice s'est avérée être l'un des chapitres les plus difficiles des négociations de la Roumanie avec l'Union européenne, car le pays a été soumis à une forte pression pour réformer son système judiciaire et démontrer son engagement en faveur de l'État de droit. L'UE a exigé des progrès substantiels dans la lutte contre la corruption, la garantie de l'indépendance judiciaire et l'amélioration de l'efficacité et de la transparence des procédures judiciaires. Le système judiciaire roumain, miné par les vestiges des pratiques de l'ère communiste et la méfiance généralisée de la population, est devenu un point de mire pendant le processus d'adhésion. Les réformes ont été lentes et se sont souvent heurtées à la résistance d'intérêts bien établis au sein des institutions politiques et judiciaires, ce qui met en évidence les défis profondément ancrés que représente la transformation d'un cadre juridique post-communiste en un cadre aligné sur les normes de l'UE. L'introduction de mécanismes de suivi, tels que le mécanisme de coopération et de vérification (MCV), a mis en évidence l'insistance de l'UE sur des réformes soutenues, même après l'adhésion. Malgré ces obstacles, la Roumanie a accompli des progrès considérables dans la résolution des problèmes systémiques, la lutte contre la corruption de haut niveau devenant une caractéristique de ses efforts de réforme, notamment grâce au travail de la Direction nationale anticorruption (DNA), dont les réalisations ont été reconnues au niveau international (OECD, 2023). Toutefois, la réforme de la justice est restée un défi permanent et controversé, reflétant les luttes plus

larges pour consolider la démocratie et l'État de droit dans une société encore en transition.

Le MCV, introduit par la Commission européenne en 2007 pour la Roumanie et la Bulgarie lors de leur adhésion à l'Union européenne, a été à la fois un symbole de progrès et une source de discorde. Conçu pour répondre aux préoccupations persistantes en matière de réforme judiciaire et de corruption, le MCV fixe des critères que les deux pays doivent respecter pour s'aligner pleinement sur les normes de l'UE. Le MCV a été en quelque sorte perçu comme un outil nécessaire pour faire avancer les réformes que les élites politiques étaient réticentes à mettre en œuvre. Il a permis d'exercer une pression extérieure et de valider les efforts de lutte contre la corruption, des institutions telles que la DNA de Roumanie étant reconnues pour les résultats obtenus dans ce cadre. Toutefois, le mécanisme a également suscité la frustration et le ressentiment de certains Roumains, qui l'ont perçu comme discriminatoire et comme le signe d'un statut de second ordre au sein de l'UE, d'autant plus que des mesures similaires n'ont pas été appliquées à d'autres États membres confrontés à des défis comparables. Au fil du temps, alors que la Roumanie réalisait des progrès significatifs en matière de réformes judiciaires et de lutte contre la corruption, le maintien du MCV est devenu une question litigieuse, les appels à sa suppression se faisant de plus en plus pressants (Dirri, 2024). La récente décision de la Commission européenne de lever le MCV a été perçue par beaucoup comme une reconnaissance des efforts de la Roumanie et un pas vers la pleine égalité au sein de l'UE, bien que les défis en matière d'État de droit et de gouvernance restent d'actualité, notamment lors des élections de 2024-2025.

La Roumanie a toujours fait preuve d'un fort sentiment pro-européen, comme le montrent les enquêtes Eurobaromètre. L'Eurobaromètre de décembre 2023 réalisé par le Parlement européen révèle que 69 % des Roumains pensent que l'adhésion à l'UE apporte des avantages à leur pays, ce qui correspond à la moyenne de l'UE (Romania Journal, 2023). En outre, l'Eurobaromètre standard de juin-juillet 2022 indique le fait que 54 % des citoyens roumains ont tendance à faire confiance à l'Union européenne, ce qui dépasse la moyenne européenne de 49 % (Standard Eurobarometer, 2022). Cette perception positive se reflète également dans

l'arène politique, où les principaux partis, sauf ceux à tendance nationaliste, évitent généralement la rhétorique anti-européenne. Cette approche contraste avec celle de certains pays peu libéraux, où l'UE est souvent utilisée comme bouc émissaire pour les problèmes nationaux. En Roumanie, l'Union européenne est largement considérée comme un partenaire dans la promotion de la stabilité, de la démocratie et du développement économique, ce qui renforce l'engagement de la nation en faveur de l'intégration européenne.

Depuis son intégration européenne, la Roumanie a développé une forte culture de protestations civiques, la société civile jouant un rôle central dans la responsabilisation des gouvernements et la promotion des réformes. En 2013, des manifestations de grande ampleur contre le projet minier de Roșia Montană ont mis en lumière l'opposition du public à la dégradation de l'environnement et à la collusion entre les entreprises et le gouvernement. Le tragique incendie de la boîte de nuit Colectiv en 2015, qui a mis en évidence la corruption et la négligence systémiques, a déclenché des protestations à l'échelle nationale qui ont conduit à la démission du gouvernement du Premier ministre Victor Ponta. Le 10 août 2018, des manifestations de masse contre des réformes controversées de la justice ont vu des milliers de Roumains, dont de nombreux membres de la diaspora, se rassembler pour défendre l'indépendance de la justice et s'opposer à l'ingérence politique (Gubernat, Rammelt, 2020). Parallèlement à cet activisme, la presse roumaine reste dynamique et influente, exposant souvent la corruption et amplifiant les demandes du public en matière de responsabilité. Cette combinaison d'une société civile engagée et d'un paysage médiatique proactif a contribué à façonner l'évolution démocratique du pays et à protéger l'État de droit contre les tentatives visant à l'affaiblir.

La montée des forces nationalistes en Roumanie est un phénomène relativement récent par rapport à d'autres pays européens, mais elle reste contenue dans un « cordon sanitaire » politique et sociétal actif. Si les partis nationalistes, tels que l'Alliance pour l'Union des Roumains (AUR), ont gagné du terrain ces dernières années et lors des élections de 2024, notamment grâce à une rhétorique anti-élite et socialement conservatrice, leur influence est limitée par le consensus politique plus large, bien que fragile,

et par le soutien du public aux valeurs démocratiques et pro-européennes. Les principaux partis politiques roumains ont largement évité de collaborer avec des groupes extrémistes, en maintenant une séparation claire pour empêcher la normalisation des idéologies nationalistes. En outre, la société civile et les médias impartiaux ont joué un rôle essentiel dans l'examen et la remise en question des récits nationalistes, en veillant à ce que ces mouvements ne dominent pas le paysage politique.

2. La Réforme de la Justice sous le Gouvernement Dăncilă

La réforme judiciaire menée par le gouvernement de Viorica Dăncilă, de janvier 2018 à octobre 2019, a marqué l'un des épisodes les plus illibéraux de la Roumanie, caractérisé par des changements controversés visant à saper l'indépendance judiciaire et à consolider le contrôle politique sur le pouvoir judiciaire. Les efforts de réforme, menés par Tudorel Toader en tant que ministre de la Justice, comprenaient des tentatives d'affaiblir les institutions de lutte contre la corruption, de modifier le Code pénal et de restructurer le système judiciaire d'une manière préjudiciable aux valeurs démocratiques. Cette période de gouvernance aux tendances illibérales a coïncidé avec l'accession de la Roumanie à la présidence tournante du Conseil de l'Union européenne en 2019, un épisode intervenu dans un contexte plutôt honteux, car le pays était soumis à un examen approfondi de la part de l'UE concernant son État de droit et son recul démocratique. Les actions du gouvernement ont été accueillies par de nombreuses protestations et critiques tant au niveau national qu'international, les partenaires de l'UE de la Roumanie ayant exprimé leurs inquiétudes quant à l'érosion de l'indépendance judiciaire et à l'influence croissante des acteurs politiques sur les questions juridiques. Cette période a mis en évidence la tension entre les aspirations pro-européennes de la Roumanie et les tendances illibérales qui menaçaient de saper ses progrès démocratiques (Corpădean, 2018).

La réforme s'est déroulée dans un environnement politiquement chargé, caractérisé par des conflits entre le pouvoir exécutif et le pouvoir judiciaire, et visait à modifier plusieurs lois clés régissant les activités des juges et des procureurs, ainsi que les codes pénaux. Ces modifications ont suscité une

vaste controverse, les critiques affirmant qu'elles étaient conçues pour affaiblir l'indépendance judiciaire et saper les efforts des institutions de lutte contre la corruption, telles que la DNA. La tension politique entourant la réforme a été aggravée par l'indignation du public, avec des manifestations appelant à la défense de l'État de droit et de l'autonomie judiciaire, vu que la volonté du gouvernement de remodeler le système judiciaire semblait politiquement motivée.

Du point de vue technique, la réforme a consisté en plusieurs paquets législatifs, notamment des amendements aux lois sur la justice, comme la Loi n° 303/2004 concernant le statut des juges et des procureurs, qui comprenaient des dispositions limitant l'indépendance judiciaire, telles que l'introduction d'un système d'évaluation des performances des juges, pouvant conduire à des sanctions disciplinaires. En plus, on a adopté la Loi n° 304/2004 réglementant l'organisation judiciaire, où parmi les changements apportés figurait la réorganisation des structures de direction des tribunaux et des bureaux des procureurs, ce qui pourrait nuire à leur autonomie. On y ajoute les modifications du Code pénal et du code de procédure pénale, notamment la réduction des peines pour certains délits tels que l'abus de pouvoir et la négligence dans l'exercice d'une fonction, considérée comme une tentative de protéger les politiciens des conséquences juridiques, tandis que la justification fournie visait les mauvaises conditions et la surpopulation du système carcéral. En outre, l'introduction de conditions plus strictes pour l'interception des communications affecterait la capacité des enquêteurs à rassembler des preuves dans les affaires criminelles.

Parmi les mesures les plus controversées on retrouve les modifications du statut de la DNA, car les règlements proposés auraient limité la capacité de la Direction à enquêter et à poursuivre les fonctionnaires. À l'époque, la DNA, dirigée par la procureure Laura Codruța Kövesi, jouissait de la confiance de plus de 60 % des Roumains (juste derrière l'Église orthodoxe en termes d'approbation institutionnelle) (INSCOP, 2015). Elle est désormais la procureure en chef du Parquet européen (depuis octobre 2019). Le 22 février 2018, le ministre de la Justice, Tudorel Toader, a entamé une procédure de destitution de Kövesi pour violation présumée de la constitution, que le président Iohannis a refusé d'approuver. Le Conseil

supérieur de la magistrature a défendu la décision du président, mais la Cour constitutionnelle (6 juges sur 9) a ordonné sa destitution, estimant que le président n'avait pas de « pouvoir discrétionnaire » en la matière (CCR, 2018). Le 5 mai 2020, la Cour européenne des droits de l'homme a statué à l'unanimité que cette révocation violait l'article 6 (1) (droit à un procès équitable) et l'article 10 (liberté d'expression) de la Convention européenne des droits de l'homme. (CEDH, 2020)

3. Critique de la réforme judiciaire en Roumanie

Les associations professionnelles, telles que l'Union nationale des juges de Roumanie (UNJR), l'Association des magistrats de Roumanie (AMR) et l'Association des procureurs de Roumanie (APR), ont exprimé de vives inquiétudes quant aux changements législatifs, les considérant comme une menace pour l'indépendance judiciaire. Les juges ont souligné que les nouvelles réglementations étaient en mesure de compromettre leur capacité à rendre des décisions impartiales, les évaluations annuelles des performances pouvant être utilisées comme levier politique. Ils ont fait valoir que ces évaluations, qui pourraient conduire à des sanctions disciplinaires, les exposeraient à des pressions extérieures, en particulier de la part de personnalités politiques, érodant ainsi le principe de l'autonomie judiciaire. En fait, les réformes ont été perçues par beaucoup comme un moyen de placer le pouvoir judiciaire sous le contrôle d'acteurs politiques, sapant ainsi la séparation des pouvoirs qui est cruciale pour le bon fonctionnement de la démocratie (Lumea Justiției, 2019).

La DNA, l'une des institutions les plus actives dans la lutte contre la corruption en Roumanie, a également critiqué les changements juridiques, arguant qu'ils réduiraient l'efficacité de l'institution dans la lutte contre la corruption. En plus, la DNA a souligné que les réformes, en particulier la réduction des peines pour des délits tels que l'abus de pouvoir, créeraient des vides juridiques qui pourraient permettre aux fonctionnaires d'échapper à la responsabilité pénale pour des actes de corruption. Cela a été perçu comme une tentative de protéger les politiciens et les fonctionnaires de l'État des poursuites, en particulier ceux qui étaient impliqués dans des affaires de corruption très médiatisées.

L'affaiblissement du cadre juridique pour la poursuite des actes de corruption et la limitation des pouvoirs d'enquête, tels que les écoutes téléphoniques et la surveillance, ont été un pas en arrière dans les efforts du pays pour renforcer l'État de droit et faire en sorte que les acteurs corrompus répondent de leurs actes. La position ferme de la DNA contre ces réformes reflétait une profonde inquiétude quant au fait qu'elles démantèleraient des années de progrès dans la lutte contre la corruption, l'une des questions les plus critiques dans la transition post-communiste de la Roumanie (DNA, 2019).

Dans ce contexte, la Commission européenne n'a cessé d'exprimer ses préoccupations concernant l'État de droit en Roumanie. Dans ses rapports au titre du MCV, la Commission a averti que les changements apportés aux lois sur la justice pourraient mettre en péril l'indépendance du pouvoir judiciaire et saper les progrès réalisés par la Roumanie dans la lutte contre la corruption. Elle a souligné que ces réformes risquaient de réduire à néant les progrès difficilement obtenus en matière de transparence et de responsabilité judiciaires, en permettant potentiellement à l'influence politique de compromettre le système juridique. En outre, la Commission a exhorté la Roumanie à assurer un dialogue authentique et constructif avec les juges et la société civile avant de mettre en œuvre des réformes réelles, soulignant l'importance d'une large consultation pour maintenir la confiance du public et sauvegarder les principes démocratiques.

Le conflit entre le gouvernement de Viorica Dăncilă et Frans Timmermans (Gurzu, 2018), alors premier vice-président de la Commission européenne, a été un moment déterminant dans le contexte de la réforme judiciaire en Roumanie. Timmermans, qui était rapporteur de la Commission pour la Roumanie, a suivi de près l'évolution de la situation dans le pays, notamment en ce qui concerne le respect de l'État de droit et l'indépendance de la justice. Il a critiqué ouvertement les changements législatifs proposés par le gouvernement Dăncilă, en mettant l'accent sur plusieurs points clés : les réformes pourraient saper l'indépendance des juges et des procureurs, ouvrant la porte à la politisation du système judiciaire. Timmermans a lui-aussi souligné que les propositions, telles que les évaluations des performances des juges qui pourraient conduire à des actions disciplinaires, pourraient être utilisées comme des outils politiques

pour influencer les décisions judiciaires. Ses critiques se sont également concentrées sur les amendements aux codes pénaux, qui réduiraient les sanctions pour corruption et abus de pouvoir. Timmermans s'est dit préoccupé par le fait que ces modifications affaibliraient le cadre anti-corruption de la Roumanie, envoyant ainsi le signal que les pratiques corrompues pourraient rester impunies – un message similaire à celui des associations judiciaires de Roumanie. Timmermans a appelé le gouvernement roumain à revenir sur les changements proposés, soulignant qu'ils étaient en contradiction avec les engagements pris par la Roumanie dans le cadre du MCV, tout en accentuant avec gravité que les réformes proposées étaient en conflit direct avec les obligations de la Roumanie de respecter les normes de l'UE en matière d'indépendance judiciaire et d'État de droit.

Le gouvernement Dăncilă a répondu aux critiques de Timmermans en défendant fermement les réformes, arguant qu'elles étaient nécessaires pour améliorer l'efficacité du système judiciaire et répondre aux besoins de la société roumaine. Dăncilă et les membres de son cabinet ont accusé la Commission européenne d'interférer dans les affaires intérieures de la Roumanie et ont insisté sur le fait que les réformes étaient conformes à la souveraineté du pays – une approche d'une véhémence sans précédent dans la Roumanie pro-européenne. En octobre 2018, le chef des sénateurs du PSD, Șerban Nicolae, a appelé à la démission du premier vice-président de la Commission européenne, Frans Timmermans, soulignant la tension entre le gouvernement roumain et les institutions de l'UE, ce qui n'était jamais arrivé à un niveau tellement haut de la politique du pays (Digi24, 2018).

Les critiques de Timmermans, au nom de la Commission européenne, ont conduit à une pression internationale accrue sur le gouvernement Dăncilă et ont contribué à l'augmentation des protestations internes et à la mobilisation de la société civile. L'intervention de la Commission, en particulier les avertissements sévères concernant l'érosion potentielle de l'indépendance judiciaire et de la lutte contre la corruption, a mis la question au premier plan du débat politique en Roumanie. Les manifestations publiques, alimentées par des préoccupations

concernant l'État de droit, ont de plus en plus exigé que le gouvernement respecte l'indépendance judiciaire et adhère aux normes de l'UE.

Le Parlement européen a lui aussi fortement critiqué les réformes judiciaires du gouvernement Dăncilă dans plusieurs résolutions. Comme la Commission, les eurodéputés ont souligné que ces réformes violaient les principes fondamentaux de l'État de droit et portaient atteinte à l'indépendance du pouvoir judiciaire. Le Parlement a exhorté le gouvernement roumain à revenir sur les changements controversés et à respecter ses engagements envers l'Union européenne, soulignant que le chemin de la Roumanie vers l'intégration dans l'UE et la consolidation démocratique ne devrait pas être compromis.

D'ailleurs, la résolution du Parlement européen concernant la réforme judiciaire en Roumanie, adoptée en novembre 2018, exprimait de manière univoque les préoccupations de l'institution concernant les changements législatifs promus par le gouvernement Dăncilă. On y a souligné que les réformes proposées menaçaient gravement l'indépendance des juges et des procureurs et que ces changements pourraient conduire à la politisation du pouvoir judiciaire, affaiblissant ainsi son rôle de contrôle du pouvoir exécutif – déjà des leitmotivs des critiques. Cette préoccupation était particulièrement axée sur l'introduction de nouveaux systèmes d'évaluation des performances qui pourraient être utilisés pour exercer une pression politique sur le pouvoir judiciaire (Parlement européen, 2018).

La résolution souligne le risque que ces modifications ne compromettent les progrès réalisés par la Roumanie dans sa lutte contre la corruption et reconnaît le rôle vital de la DNA et d'autres institutions dans le maintien de la dynamique de la lutte contre la corruption. Le document fait également état d'attaques contre la liberté de la presse, qui affectent le droit du public à l'information et à la transparence dans les processus de prise de décision. Comme la Commission, le Parlement européen a appelé la Roumanie à respecter ses engagements dans le cadre du MCV et à protéger l'État de droit, y compris les droits fondamentaux de ses citoyens. La résolution souligne avec la même gravité que les positions de la Commission européenne que les réformes judiciaires de la Roumanie risquent de violer les normes de l'UE en matière de gouvernance et d'État de droit, mettant en péril la position de la Roumanie au sein de l'UE.

Ce qui a été plus effrayant pour la population, c'était que les débats au niveau européen prévenaient que les réformes judiciaires en cours pourraient compromettre la candidature de la Roumanie à l'espace Schengen, étant donné que l'UE considère l'État de droit comme un critère essentiel pour l'adhésion à cet élément de l'acquis (Parlement européen, Compte rendu in extenso des débats, 2018).

Du point de vue procédural, le Parlement européen a demandé la suspension immédiate de tous les changements législatifs affectant l'indépendance judiciaire, exhortant le gouvernement roumain à mettre fin aux réformes et à entamer un dialogue véritable et constructif avec la société civile, les juges et les procureurs. En plus, le Parlement a demandé à la Commission de suivre de près la situation en Roumanie et de faire rapport sur les progrès réalisés dans le respect de l'État de droit et de l'indépendance de la justice.

La résolution a suscité de fortes réactions en Roumanie. Les partis d'opposition et les organisations de la société civile ont accueilli favorablement les appels du Parlement européen à la suspension des réformes judiciaires, saluant l'initiative comme un frein nécessaire aux tentatives du gouvernement de porter atteinte à l'indépendance de la justice. Cependant, le gouvernement et ses partisans ont critiqué la résolution comme une ingérence étrangère dans les affaires intérieures de la Roumanie, un argument fréquemment employé dans la rhétorique illibérale. Ils ont fait valoir que les réformes étaient une question de souveraineté et que la Roumanie avait le droit de déterminer ses propres politiques judiciaires sans pression extérieure.

Les manifestations publiques ont été la principale réponse aux réformes du gouvernement Dăncilă. Des milliers de Roumains sont descendus dans la rue chaque week-end, exigeant la protection de l'État de droit et de l'indépendance de la justice. Ces manifestations ont été motivées par la crainte que les réformes ne compromettent la capacité du pouvoir judiciaire à agir de manière impartiale et ne permettent une ingérence politique dans le système judiciaire, mais les craintes visaient aussi le dossier Schengen, un point sensible sur l'agenda public. Sur fond de ce mécontentement croissant de la population et de crises politiques, le gouvernement Dăncilă a été renversé par un vote de défiance en octobre 2019, suite à une motion

directement liée aux controverses entourant les réformes judiciaires et à la crise plus large de la gouvernance. (Portal Legislativ, 2019)

Après la chute du gouvernement, l'administration entrante a entamé un processus de révision et d'annulation des modifications législatives controversées. Dans les années qui ont suivi la chute du gouvernement Dăncilă, sous la pression nationale et l'examen international, des mesures ont été prises pour rétablir la confiance du public dans le système judiciaire roumain et de garantir que le pays adhère aux principes de l'UE concernant l'indépendance judiciaire et les mesures de lutte contre la corruption. L'annulation de ces réformes a été, sans doute, une étape positive vers la réparation de l'image internationale de la Roumanie et la garantie que ses institutions démocratiques restent intactes.

4. Conclusion

La réforme judiciaire initiée par le gouvernement Dăncilă a marqué un tournant dans le paysage politique et juridique roumain, tout en mettant en évidence les vulnérabilités du système judiciaire et soulignant la nécessité d'un engagement fort en faveur des principes de démocratie et de l'État de droit, aussi en raison des obligations européennes assumées.

Par ses caractéristiques, on peut considérer que cet épisode, bien qu'éphémère, a représenté un tournant illibéral, comparable à des tentatives similaires en Pologne (par le parti Droit et Justice) et en Hongrie (par le Fidesz) (Drinóczi, Bień-Kacała, 2019), ce qui a donné lieu à une synchronisation indésirable avec les mouvements de ce type de la région. Les réformes ont été largement perçues comme une tentative d'érosion des normes démocratiques et ont entraîné une réaction négative qui a témoigné d'un certain degré de solidarité dans la société roumaine lorsqu'un sujet profondément lié à l'appartenance du pays aux valeurs de l'UE est apparu sur l'agenda.

Ce chapitre reste un souvenir vivace dans la conscience collective roumaine, avec des personnalités clés du gouvernement, telles que Viorica Dăncilă, Liviu Dragnea et Tudorel Toader, qui sont devenues des figures controversées, voire des antihéros de la politique roumaine. L'héritage de cette période continue de hanter le Parti social-démocrate (PSD), l'ancien

Premier ministre Victor Ponta figurant sur les listes électorales dans les élections parlementaires de 2024, ce qui lie encore davantage le parti à ce chapitre controversé et montre la fragilité continue des réformes positives qui ont été entreprises suite aux scandales que nous avons mentionnés.

La présidence roumaine du Conseil de l'UE en 2019 a été techniquement efficace mais considérée en quelque sorte comme honteuse en termes de représentation de haut niveau. Le gouvernement finlandais avait même déclaré qu'il aurait été prêt à prendre la présidence, invoquant des inquiétudes quant à la volonté de la Roumanie de diriger l'UE à un moment aussi critique, ce qui a amplifié le sentiment de malaise. Cette période a, en effet, révélé un écart important entre les capacités techniques de la Roumanie et son pouvoir de représenter les valeurs et les engagements de l'UE, même devant ses propres citoyens. Or, devant l'essor des antieuropéens dans les élections de 2024 et l'échec des présidentielles, annulées et reportées à mai 2025, la Roumanie doit rester vigilante pour qu'un épisode comme celui décrit ne se répète pas, ou pire.

Bibliographie

CCR (Cour constitutionnelle de Roumanie). 2018. « Decizia nr. 358 din 30 mai 2018 asupra cererii de soluționare a conflictului juridic de natură constituțională dintre ministrul justiției, pe de o parte, și Președintele României, pe de altă parte, publicată în Monitorul Oficial nr. 473 din 07.06.2018 ». [En ligne] : https://www.ccr.ro/wp-content/uploads/2020/07/Decizie_358_2018.pdf, [consulté le 16 décembre 2024].

CEDH (Cour européenne des droits de l'homme). 2020. « Case of Kövesi v. Romania », Strasbourg, 5 mai. [En ligne] : <https://hudoc.echr.coe.int/fre?i=001-202415> [consulté le 01 novembre 2024].

Corpădean, A.G. 2017. « Un rappel de la déclaration de Snagov une décennie après l'intégration de la Roumanie dans l'Union européenne », *Synergies Roumanie*, no. 12, p. 25-36. [En ligne] : <http://gerflint.fr/Base/Roumanie12/corpadean.pdf> [consulté le 01 novembre 2024].

Corpădean, A.G. 2018. « Quelques considérations sur la préparation de la première Présidence roumaine du Conseil de l'Union européenne », *Synergies Roumanie*, no. 13, p. 97-110. [En ligne] : <http://gerflint.fr/Base/Roumanie13/corpadean.pdf> [consulté le 01 novembre 2024].

Digi24. 2018. « Șerban Nicolae îi cere demisia lui Frans Timmermans „urgent » : De unde atâta aroganță și dispreț la un socialist ? », 2 octobre. [En ligne] : <https://www.digi24.ro/stiri/actualitate/politica/serban-nicolae-ii-cere-demisia-lui-frans-timmermans-urgent-de-unde-atata-aroganta-si-dispret-la-un-socialist-1006701> [consulté le 01 novembre 2024].

Dirri, A. 2024. The Cooperation and Verification Mechanism. The End of the « Exceptionalism ». In : Fasone, C., Dirri, A., Guerra, Y. (éd.), *EU Rule of Law Procedures at the Test Bench. Palgrave Studies in European Union Politics*, Cham : Palgrave Macmillan. [En ligne] : https://doi.org/10.1007/978-3-031-60008-1_6 [consulté le 01 novembre 2024].

DNA (Direction nationale anticorruption). 2019. « Comunicat », no. 178/VIII/3, 20 février. [En ligne] : <https://www.pna.ro/comunicat.xhtml?id=9293> [consulté le 01 novembre 2024].

Drinóczi, T., Bień-Kacała, A. 2019. « Illiberal Constitutionalism : The Case of Hungary and Poland ». *German Law Journal*, vol. 20, no. 8, p. 1140-1166. [En ligne] : <https://doi.org/10.1017/glj.2019.83> [consulté le 01 novembre 2024].

Gubernat, R., Rammelt, H. 2020. « « Vrem o țară ca afară ! » : How Contention in Romania Redefines State-Building through a Pro-European Discourse », *East European Politics and Societies*, vol. 35, no. 1. [En ligne] : <https://doi.org/10.1177/08883254198979> [consulté le 01 novembre 2024].

Gurzu, A. 2018. « Romanian PM clashes with Commission over rule of law », *Politico*, 3 octobre. [En ligne] : <https://www.politico.eu/article/romanian-prime-minister-viorica-dancila-clashes-with-commission-over-rule-of-law>, [consulté le 01 novembre 2024].

Iliescu, M. 2024. « Mineriada din iunie 1990 – o scurtă incursiune istorică ». *Astra Salvensis - revistă de istorie și cultură*, no. 23, p. 77-82.

INSCOP. 2015. « Încrederea în instituții », 29 septembre. [En ligne] : <https://www.inscop.ro/septembrie-2015-increderea-in-institutii/> [consulté le 01 novembre 2024].

Lumea Justiției. 2019. Lettre de l'AMR et de l'APR, no. 18, 7 février. [En ligne] : <https://www.luju.ro/institutii/ong/exploziv-judecatorii-si-procurorii-denunta-diversiunile-din-mcv-amr-si-apr-deschid-ochii-ministrilor-justitiei-din-ue-in-raportul-mcv-nu-s-a-abordat-problema-acoperitilor-din-justitie-problema-protocoalelor-incheiate-de-magistrati-cu-serviciile-secrete-si> [consulté le 01 novembre 2024].

OECD. 2023. « Strengthening Romania's Integrity and Anti-corruption Measures », *OECD Public Governance Reviews*, Paris : OECD Publishing. [En ligne] : <https://doi.org/10.1787/ff88cfa4-en> [consulté le 01 novembre 2024].

Parlement européen. 2018. « European Parliament resolution of 13 November 2018 on the rule of law in Romania », 2018/2844(RSP). [En ligne] : https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-8-2018-0446_EN.html [consulté le 01 novembre 2024].

Parlement européen, Compte rendu in extenso des débats. 2018. « L'état de droit menacé par la réforme du système judiciaire roumain (débat) », 7 février. [En ligne] : https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/CRE-8-2018-02-07-ITM-015_FR.html [consulté le 01 novembre 2024].

Portal Legislativ. 2019. « Moțiune de cenzură nr. 2 MC din 10 octombrie 2019 », *Monitorul Oficial* no. 826/10 octobre 2019. [En ligne] : <https://legislatie.just.ro/Public/DetaliuDocument/218811> [consulté le 01 novembre 2024].

Romania Journal. 2023. « Eurobarometer: 7 in 10 Romanians believe that EU membership brings benefits to Romania », 6 décembre. [En ligne]: <https://www.romaniajournal.ro/politics/eurobarometer-7-in-10-romanians-believe-that-eu-membership-brings-benefits-to-romania/> [consulté le 01 novembre 2024].

Standard Eurobarometer. 2022. Summer Eurobarometer, no. 97. [En ligne]: <https://europa.eu/eurobarometer/api/deliverable/download/file?deliverableId=83463> [consulté le 01 novembre 2024].



© *Synergies Roumanie*, n° 19, Année 2024.

Revue du GERFLINT

<https://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb427223778>

Bibliothèque nationale de France.

- Décembre 2024 -

Éléments sous droits d'auteur. Politique éditoriale consultable sur le site :

<https://gerflint.fr/>

<https://gerflint.fr/synergies-roumanie>

